Association Bébé Boutique
4, rue de Verdun
35300 Fougères
Tél: 0223518169

Email: bebeboutique@orange.fr
Site internet : bébéboutique35.fr

MAI 2026

Règlement dépôt articles de seconde main

Bébé boutique est une association à but non lucratif, loi 1901, gérée par une collégiale
Notre action éco solidaire participe au lien social et à la protection environnementale et permet de donner une 2ème, voire 3ème vie à des vêtements et matériel.

Une adhésion nominative à l'association *Bébé Boutique* est obligatoire pour les dépôts.
L'adhésion est de 5€ /an à compter de la date d'adhésion.

Horaires d'ouverture

Les dépôts ont lieu sur RDV

La vente est ouverte à tous, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le samedi 9h30-12h30
La boutique est fermée le lundi, jeudi matin et samedi après midi.

L'association a pour vocation d'aider les familles à s'équiper et acquérir à prix modique des vêtements d'enfants de 0 à 14 ans, **propres, en bon état, repassés, non démodés et de saison**, chaussons, chaussures en très bon état, matériel de puériculture, jeux d'éveil complets, en bon état et conforme aux normes de sécurité.
Le nombre d'articles ou lots déposés sont limités à 16 par adhérent
Des lots de 3 articles du même âge sont autorisés, (ex. bodys, chemises de corps, slips, chaussettes…)

Le prix des articles est fixé en accord avec les déposants et les bénévoles de l'association.
Il est prélevé une prestation sur les prix de vente d'un pourcentage validé sur décision du Conseil d'Administration.

Les ressources de l'association proviennent de la cotisation des adhérents, de la prestation, des dons et subvention.
Les articles sont déposés pour 2 mois,
Pour tout dépôt de matériel, envoyer une photo détaillée avant tout rendez vous. Concernant les sièges auto, et au vue des nouvelles normes (09/2024) seul les sièges à la **norme R129** sont acceptés.
Le matériel reste en boutique maximum 4 mois.

Attention

Le paiement par chèque sera établi au nom du déposant, il sera remis avec la reprise des invendus.
Sac et paiement devront être repris au plus tard 1 mois après la date de paiement
Passé ce délai, le paiement et les invendus seront considérés comme dons à l'association.

Vérifiez votre sac et votre paiement lors de la reprise, aucune réclamation ne sera acceptée après votre départ.

☐ **Après le paiement et la reprise des invendus, vous pourrez faire un nouveau dépôt.**

Déclare avoir pris connaissance du règlement.

NOM, Prénom de l'adhérent **Date et Signature**

Association Bébé Boutique
4, rue de Verdun
35300 Fougères
Tél: 0223518169

Email: bebeboutique@orange.fr
Site internet : bébéboutique35.fr

MAI 2026

Règlement dépôt articles de seconde main

Bébé boutique est une association à but non lucratif, loi 1901, gérée par une collégiale
Notre action éco solidaire participe au lien social et à la protection environnementale et permet de donner une 2ème, voire 3ème vie à des vêtements et matériel.

Une adhésion nominative à l'association *Bébé Boutique* est obligatoire pour les dépôts.
L'adhésion est de 5€ /an à compter de la date d'adhésion.

Horaires d'ouverture

Les dépôts ont lieu sur RDV

La vente est ouverte à tous, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le samedi 9h30-12h30
La boutique est fermée le lundi, jeudi matin et samedi après midi.

L'association a pour vocation d'aider les familles à s'équiper et acquérir à prix modique des vêtements d'enfants de 0 à 14 ans, **propres, en bon état, repassés, non démodés et de saison**, chaussons, chaussures en très bon état, matériel de puériculture, jeux d'éveil complets, en bon état et conforme aux normes de sécurité.
Le nombre d'articles ou lots déposés sont limités à 16 par adhérent
Des lots de 3 articles du même âge sont autorisés, (ex. bodys, chemises de corps, slips, chaussettes…)

Le prix des articles est fixé en accord avec les déposants et les bénévoles de l'association.
Il est prélevé une prestation sur les prix de vente d'un pourcentage validé sur décision du Conseil d'Administration.

Les ressources de l'association proviennent de la cotisation des adhérents, de la prestation, des dons et subvention.
Les articles sont déposés pour 2 mois,
Pour tout dépôt de matériel, envoyer une photo détaillée avant tout rendez vous. Concernant les sièges auto, et au vue des nouvelles normes (09/2024) seul les sièges à la **norme R129** sont acceptés.
Le matériel reste en boutique maximum 4 mois.

Attention

Le paiement par chèque sera établi au nom du déposant, il sera remis avec la reprise des invendus.
Sac et paiement devront être repris au plus tard 1 mois après la date de paiement
Passé ce délai, le paiement et les invendus seront considérés comme dons à l'association.

Vérifiez votre sac et votre paiement lors de la reprise, aucune réclamation ne sera acceptée après votre départ.

☐ **Après le paiement et la reprise des invendus, vous pourrez faire un nouveau dépôt.**

Déclare avoir pris connaissance du règlement.

NOM, Prénom de l'adhérent **Date et Signature**